

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 7 QUATER

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Le II de l'article 9 de la loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 précitée est complété par deux alinéas ainsi rédigés : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.